Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Recu en préfecture le 02/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation

03/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, à dix heure, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la

Date d'affichage

Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur.

03/06/2024

après avoir été légalement convoqué

Nbre de membres en exercice: 8

Mme BARBELETTE, Mr DEMARQUET, Mr LAN, Mr LEPELTIER

Mme TROPÉE et Mme VANNIER.

Présents: 7

formant la majorité des membres en exercice.

Votants: 7

Excusé: Monsieur Michel LEBOUC

Madame Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2024/06 Organisation du repas annuel du 23 Octobre 2024

Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, invite les membres à débattre de l'organisation du repas annuel du C.C.AS.

• Menu

Mme Madeleine BARBELETTE présente le devis et différentes propositions de M. LEROY. restaurant La Forge, à Laignelet.

Elle précise qu'elle sollicitera la boulangerie BRASSET de Laignelet, pour le dessert

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide de retenir le menu suivant fixé à 23.00 € et établi par M. LEROY du restaurant la Forge de Laignelet et opte pour la tartelette aux pommes de chez M. BRASSET, boulanger de Laignelet:

> **Apéritif** Kir Toast froids et chauds

> > Entrée

Galette saumon poireaux, champignons Sauce beurre blanc

Viande

Tajine de Poulet, abricot et pruneaux Gratin dauphinois

Fromage, salade

Café Boisson Vin blanc Bordeaux rouge Rosé

Les boissons (vin rouge, vin blanc, rosé) sont comprises dans le prix.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Reçu en préfecture le 02/07/2024 Publié le

ID: 035-263501280-20240628-D2024_06-DE

Toutes ces dépenses seront à imputer à l'article 623 du budget C.C.A.S.

Le thème de la journée portera sur la Musique.

Une animation est proposée avec Yannick SOURDIN, accordéoniste.

Les membres du CCAS décident d'honorer les 90 ans et plus.

• Prix du repas

Après avoir élaboré le menu, il est proposé de fixer le prix du repas.

Il est rappelé aux membres de la Commission que le prix du repas en 2023 était fixé à 20.00 € pour les accompagnateurs de moins de 70 ans. Une participation de 11.00 € a été demandée aux personnes de 70 ans et plus.

Les personnes résidant actuellement en foyer logement seront conviées, ainsi que les personnes en maison de retraite et en EHPAD.

Le repas sera gratuit pour les membres du CCAS.

Le règlement du repas se fera en mairie en contrepartie d'un reçu qui sera délivré aux personnes après paiement conformément au règlement dicté dans le cadre de la régie du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide :

- **De FIXER** le prix du repas à 12.00 € pour les personnes de 70 ans et plus, et à 20.00 € pour les accompagnateurs de moins de 70 ans ;
- De RETENIR le menu du restaurant « La Forge » de Laignelet
- De PRENDRE l'eau, le pain et le dessert à la boulangerie BRASSET de Laignelet
- **D'IMPUTER** toutes les dépenses à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques » du budget CCAS
- De VALIDER le thème « La Musique »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à mettre tout en œuvre pour l'application des décisions prises.

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le Pour extrait conforme, Le registre dûment signé, Le Président du C.C.A.S